



Arrêté N° 2022 - 1794

**portant autorisation de la manifestation « Aquathlon des jeunes et XS » et
réglementant la circulation
le dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h00 et jusqu'à 14h plage et parking de
l'anse Tabarin et au parc paysager du Calvaire**

Le Maire de la ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-33 et L.5211-9-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la mer ;

Vu la demande de l'organisateur de la manifestation, ligue de Triathlon de Guadeloupe représentée par son président M. Félix DINANE ;

Considérant le public attendu dans le cadre de la manifestation « Aquathlon » le dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h00 et jusqu'à 14h plage et parking de l'anse Tabarin et au parc paysager du Calvaire ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles afin de faciliter le déroulement de la manifestation, et de sécuriser les usagers.

ARRETE

Article 1 – La manifestation Aquathlon jeunes et XS est autorisée le dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h00 et jusqu'à 14h plage et parking de l'anse Tabarin et au parc paysager du Calvaire ;

Article 2 - Par mesure de sécurité pour les automobilistes, les piétons et les participants à la manifestation, la circulation sera réglementée le dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h00 et jusqu'à 14h plage et parking de l'anse Tabarin et au parc paysager du Calvaire.

Article 3 - Une signalisation sera mise en place et l'accès aux véhicules de secours et de sécurité devra être assurée.

Article 4- L'organisateur prendra en charge la mise en place d'un dispositif d'ordre et toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Une ampliation est transmise pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité publique,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier,
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Directrice de la Communication.

Fait à Gosier le, 24 JUIN 2022

Le Maire, 24 JUIN 2022

